

Pour être valable, cette procuration doit être en possession de Financière de Tubize au plus tard le 18 avril 2026.
Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail investorrelations@financiere-tubize.be.

Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026 - Procuration

La/le soussigné(e)

Nom:

Prénom:

Adresse:

Ou

Dénomination de la société:

Forme juridique:

Numéro d'entreprise:

Adresse siège social:

ici représentée par:

Nom:

Prénom:

Fonction :

propriétaire ou usufruitier de [nombre] actions de Financière de Tubize à la Date d'Enregistrement,
soit le 10 avril 2026,

désigne pour mandataire

1° Nom:

Prénom:

Adresse:

ou à défaut,

2° Madame Nikita Tissot élisant domicile au cabinet NautaDutilh, à 1000 Bruxelles, chaussée de la Hulpe 120.

[Veuillez noter que le mandataire mentionné au point n° 2 ci-dessus est un mandataire indépendant, proposé pour votre facilité. Au cas où vous préféreriez être représenté par le mandataire de votre choix, veuillez biffer le point n° 2 et indiquer le nom et l'adresse de votre mandataire désigné au point n° 1.

Il est recommandé de ne pas désigner la Financière de Tubize, un membre du Conseil d'Administration ou le Directeur, ou encore une quelconque personne qui y serait liée, afin d'éviter un conflit d'intérêts potentiel.

Si vous nommez un mandataire au point n° 1, il/elle pourrait avoir un conflit d'intérêts potentiel tel que défini à l'article 7:143, §4 du Code des Sociétés et des associations. Si un tel cas de conflit d'intérêts devait se présenter, le mandataire ne pourra voter qu'en exécution des instructions de vote spécifiques indiquées dans la procuration.

En l'absence d'une personne spécifiquement désignée au point n° 1, la personne désignée au point n°2 sera automatiquement considérée comme mandataire. Ce mandataire votera en votre nom et selon vos instructions. Si la procuration ne contient pas d'instructions de vote spécifiques à l'attention de la personne mentionnée au point n° 2, ce mandataire sera présumé avoir reçu des instructions de voter en faveur des résolutions proposées.]

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire de Financière de Tubize qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 11h à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Allée de la Recherche 60, et d'y voter en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après, conformément aux instructions de vote et avec les pouvoirs mentionnés ci-après.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'articles 3:6 du Code des sociétés et des associations.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 : Comptes annuels - Affectation du résultat.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, y compris la distribution d'un dividende brut de € 1,08 par action (qui sera mis en paiement à partir du 11 mai 2026).

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
7. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur - Démissions - Nominations.
 - a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Cornut, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.*
 - b) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Corisatis SRL, représentée par Madame Cynthia Favre d'Echallens, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.*
 - c) *Proposition de décision: acter que le mandat de Madame Evelyn du Monceau arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte de gouvernance de la société.*
 - d) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Heygieia Consulting BV, représentée par Monsieur Stef Heylen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.*
 - e) *Proposition de décision: acter la démission de Madame Carinne Brouillon en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026.*
 - g) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.*
 - g) *Proposition de décision: confirmer que la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020. Le conseil d'administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de la société StratRisk Partners GmbH.*
8. Clauses de changement de contrôle reprises dans les documentations des Revolving Credit Facilities.

Conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée générale est invitée à approuver les clauses de changement de contrôle figurant dans la documentation conclues avec Belfius, BNP Paribas Fortis et KBC, lesquelles prévoient, en cas de changement de contrôle de la Société, la faculté pour

ces établissements d'exiger le remboursement anticipé des sommes prêtées et/ou de suspendre les lignes de crédit accordées.

Ces clauses reflètent les dispositions standards requises par nos créanciers et/ou incluses dans la documentation juridique relative à nos opérations financières.

La Financière de Tubize a renégocié, avec effet au 1^{er} janvier 2026, ses lignes de crédit dont le montant total (inchangé) de €350 million se répartit de la manière suivante :

- Belfius : € 150 millions
- BNPPF : € 100 millions
- KBC : € 100 millions

Les contrats avec ces 3 banques contiennent chacun une clause de changement de contrôle qui prévoit que si un changement de contrôle survient, la ligne de crédit puisse être dénoncée ou suspendue.

a) Proposition de décision: approuver la clause des Conditions Générales d'Ouverture de Crédit de BNP Paribas Fortis SA qui confère le droit à BNP Paribas Fortis SA

« de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat de la Financière de Tubize, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion ou sur l'appréciation globale du risque de la banque »

b) Proposition de décision: approuver la clause du Règlement de Crédit de Belfius Banque SA qui confère le droit à Belfius Banque SA

« de mettre fin ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, en cas de modification de l'administration de la Financière de Tubize ou si l'un des membres actifs ou solidairement responsables ou l'un des actionnaires majoritaires se retire ou décède »

c) Proposition de décision: approuver la clause des Conditions Générales des Crédits de KBC Bank SA qui confère le droit à KBC Bank SA

« de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit et ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition (par voie digitale ou non digitale) de la lettre de notification de la dénonciation ou de la suspension en cas de modification substantielle de la structure de l'actionnariat des crédits ou des droits de vote attachés aux actions, susceptible d'avoir une incidence sur la composition des organes d'administration ou sur l'appréciation globale du risque par la banque » Instructions de vote (assemblée générale ordinaire)

Proposition de décision	Pour	Contre	Abstention
Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 <u>Proposition de décision:</u> approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.	☐	☐	☐
Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 – Comptes annuels - Affectation du résultat. <u>Proposition de décision:</u> approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, y compris la distribution d'un dividende brut de € 1,08 par action (qui sera mis en paiement à partir du 11 mai 2026).	☐	☐	☐
Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025. <u>Proposition de décision:</u> donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.	☐	☐	☐
Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. <u>Proposition de décision:</u> donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.	☐	☐	☐
Conseil d'administration – Renouvellement. <u>Proposition de décision:</u> renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Cornut, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030	☐	☐	☐
Conseil d'administration – Nomination. <u>Proposition de décision:</u> approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Corisatis SRL, représentée par Madame Cynthia Favre d'Echallens, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.	☐	☐	☐

Conseil d'administration <u>Proposition de décision:</u> acter que le mandat de Madame Evelyn du Monceau arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte de gouvernance de la société.	☐	☐	☐
Conseil d'administration – Nomination. <u>Proposition de décision:</u> approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Heygieia Consulting BV, représentée par Monsieur Stey Heylen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.	☐	☐	☐
Conseil d'administration – Démission. <u>Proposition de décision:</u> acter la démission de Madame Carinne Brouillon en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026.	☐	☐	☐
Conseil d'administration – Nomination. <u>Proposition de décision:</u> approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030.	☐	☐	☐
Conseil d'administration – Nomination. <u>Proposition de décision:</u> confirmer que la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Madame Carinne Brouillon, est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020. Le conseil d'administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de la société StratRisk Partners GmbH.	☐	☐	☐

Revolving Credit Facilities : clause de changement de contrôle BNP Paribas Fortis SA <u>Proposition de décision:</u> approuver la clause des Conditions Générales d'Ouverture de Crédit de BNP Paribas Fortis SA qui confère le droit à BNP Paribas Fortis SA « de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat de la Financière de Tubize, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion ou sur l'appréciation globale du risque de la banque »	☐	☐	☐
Revolving Credit Facilities : clause de changement de contrôle Belfius Banque SA <u>Proposition de décision:</u> approuver la clause du Règlement de Crédit de Belfius Banque SA qui confère le droit à Belfius Banque SA « de mettre fin ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, en cas de modification de l'administration de la Financière de Tubize ou si l'un des membres actifs ou solidairement responsables ou l'un des actionnaires majoritaires se retire ou décède »	☐	☐	☐
Revolving Credit Facilities : clause de changement de contrôle KBC Bank SA <u>Proposition de décision:</u> approuver la clause des Conditions Générales des Crédits de KBC Bank SA qui confère le droit à KBC Bank SA « de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit et ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition (par voie digitale ou non digitale) de la lettre de notification de la dénonciation ou de la suspension en cas de modification substantielle de la structure de l'actionnariat des crédités ou des droits de vote attachés aux actions, susceptible d'avoir une incidence sur la composition des organes d'administration ou sur l'appréciation globale du risque par la banque »	☐	☐	☐

[Pour chaque proposition de décision, indiquer une instruction de vote en cochant une case].

A défaut d'instruction de vote concernant l'une des propositions de décision, le mandataire votera en faveur des résolutions proposées.

Toutefois, si le mandataire désigné sous le 1° est une des personnes visées par l'article 7:143, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision inscrite à l'ordre du jour.

Si des propositions de décisions nouvelles sont ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, les mandataires sont autorisés, conformément à l'article 7:130, §4, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de celui-ci. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations:

☐ Le mandataire est autorisé à voter

☐ Le mandataire doit s'abstenir

[Faire un choix en cochant une des cases]

Pouvoirs

Chacun des mandataires peut passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Financière de Tubize SA devra être en possession de la présente procuration, dûment **complétée et signée au plus tard le samedi 18 avril 2026**. Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail investorrelations@financiere-tubize.be.

Fait à [lieu] le [date]

[Signature]